



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 18 janvier 2013

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 9.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au 6.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 6.1), Mme Carine MICHEL (à partir du 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER (à partir du 0.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 6.1) Osselle : M. Jacques MENIGOZ (à partir du 0.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 6.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (jusqu'au 6.1) Saône : M. Alain VIENNET (jusqu'au 6.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 0.2) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE (jusqu'au 6.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 0.2 puis présent)

Etaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Jacqueline PANIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, J. CANAL, L. DELMOTTE, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JF. GIRARD, V. HINCELIN, S. JEANNIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), S. JOLY (jusqu'au 6.1), JS. LEUBA, J. MARIOT (à partir du 6.2), J. PANIER, C. THIEBAUT, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 0.3), A. KOELLER, B. ASTRIC, J. CURTY, D. HUOT, JP. MARTIN, P. BELUCHE (jusqu'au 6.1), C. OYTANA, R. STEPOURJINE, JM. BOUSSET, MN. LATHUILLIERE

Mandataires : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, JP. TAILLARD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, F. PRESSE, P. BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), A. MENETRIER (jusqu'au 6.1), N. BODIN, L. HAKKAR (à partir du 6.2), M. LOYAT, B. CYPRIANI, C. TISSIER (à partir du 0.3), P. CHANEY, R. DEMESMAY, A. AVIS, F. LOPEZ, D. ROLET, B. BOURDAIS (jusqu'au 6.1), C. BARTHELET, B. MOYSE, JM. FAIVRE, JC. VILLATTE

Délibération n°2013/002004

Rapport n° 6.2 - « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »

« Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Le projet « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale » fait l'objet d'un document annexe

Résumé :

Le Conseil de Communauté, le 20 novembre 2011, et le Conseil municipal de la Ville de Besançon, le 10 novembre, ont délibéré pour mener une démarche destinée à préciser des perspectives d'évolution de notre territoire à l'horizon 2030. Cette démarche concertée a abouti au projet « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale » constitué d'un diagnostic, d'une vision, de valeurs et d'orientations partagées destinées à donner un cap à notre territoire à l'horizon 2030.

Une réflexion qui s'inscrit dans un territoire en mouvement

Pendant vingt années d'intercommunalité, dont dix dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, notre territoire a été marqué par une puissante convergence de projets majeurs, d'équipements structurants, d'initiatives nouvelles - portés par les collectivités du territoire ou par d'autres maîtres d'ouvrages publics et privés. C'est une remarquable dynamique qui a été insufflée pour le développement de l'agglomération bisontine. Cette dynamique a contribué à modifier la physionomie de notre territoire mais a été confrontée à une crise économique et sociale majeure qui depuis s'est installée. Dans ce contexte, le Conseil de Communauté du 20 novembre 2011 et le Conseil municipal de la Ville de Besançon du 10 novembre ont délibéré pour mener une démarche destinée à préciser les perspectives d'évolution de notre territoire à l'horizon 2030.

Ce travail de prospective nous offre l'occasion de mieux anticiper les évolutions de notre territoire, d'identifier un socle commun de valeurs et d'orientations qui nous aideront à adapter nos politiques publiques futures. Cette démarche nous amène ainsi à repenser l'organisation de l'espace urbain, les relations qui unissent le cœur de ville et la couronne périurbaine, les coopérations avec les territoires voisins et plus lointains, les modes d'actions et de coopérations entre nos institutions, les nouveaux modes d'action publique...

Une démarche concertée

Au cours de l'année 2012, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont donc travaillé ensemble pour se donner un avenir commun à l'horizon 2030. Le pilotage de cette démarche a associé à parité des élus de l'agglomération et de la Ville de Besançon, ainsi que l'opposition municipale. Les commissions 6 et 8 du Grand Besançon ont été parties prenantes de la réflexion. L'Agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine et le cabinet Sofred, sélectionné dans le cadre de cette démarche, ont contribué à renforcer les éléments de diagnostic et d'orientations.

Les conseillers communautaires ont pu contribuer à travers les entretiens qui ont été menés, dans le cadre des temps d'échanges et de débats organisés en bureau ou bien par l'intermédiaire des réunions de secteur organisées en juin et en octobre. Cette concertation a été élargie aux acteurs du territoire, à des experts en prospective et aux instances participatives.

Des orientations qui resteront à traduire dans un cadre opérationnel et financier

L'objet de cette prospective est bien d'identifier des orientations partagées qui donnent une direction, un sens à notre action commune sur le long terme et non de dresser un plan des actions précises à mener dans les années qui viennent. Il s'agira ensuite pour l'agglomération et pour les communes de voir quel prolongement politique et opérationnel pourra être donné à ce travail en gardant à l'esprit la cohérence de ces orientations à l'échelle de notre territoire d'agglomération.

En prenant en compte le contexte de raréfaction de l'argent public (dotations, emprunts), le projet Grand Besançon 2030 doit s'inscrire dans un cadre budgétaire rigoureux où la nécessité de se projeter doit être accompagnée par une prospective financière durable et sécurisée à l'horizon 2030 permettant de rendre réalistes les orientations et les projets mentionnés dans le document et qui restent à expertiser du point de vue technique et financier.

Un diagnostic préalable

Le diagnostic et l'analyse des enjeux ont permis de mettre en lumière des problématiques majeures pour l'avenir du Grand Besançon :

- les incertitudes qui pèsent sur les futures évolutions démographiques ;
- la périurbanisation qui s'élargit dans l'espace et éloigne les populations du cœur urbain ;
- la prééminence des pôles d'excellence dans l'économie qui s'accompagne cependant de la nécessité de conforter le capital en recherche, en enseignement supérieur et en formation, en transfert de technologie vers les entreprises et en innovation ;
- la prégnance des phénomènes de pauvreté, leur tendance à se concentrer dans l'espace mais également le développement d'une pauvreté plus diffuse qui invite à investir davantage de nouveaux champs de l'emploi ;
- les enjeux d'une mobilité qui évolue et qui interroge le territoire dans son organisation interne mais aussi dans sa relation avec l'extérieur ;
- un espace urbain de faible masse critique et de faible notoriété qui incite à renforcer notre intercommunalité, les fonctionnements en réseau et les synergies de l'action publique ;
- la nécessité d'intégrer des évolutions majeures liées au développement de la société numérique, à la prise en compte plus grande de la perte d'autonomie liée au vieillissement et à la nécessaire transition énergétique.

Des valeurs partagées

Cette réflexion aboutit à un projet de « territoire 2030 » qui donne au Grand Besançon, à la Ville de Besançon et aux autres communes une vision partagée de l'avenir. Chacun devra ensuite la traduire dans ses propres orientations. Le fait d'avoir un « référentiel commun » permettra une plus grande convergence et une plus grande efficacité des politiques publiques.

Avant de tracer le chemin vers l'avenir, nous avons tenu à réfléchir aux valeurs qui nous unissent et qui guident nos choix et nos grandes orientations. Pour cela, nous avons pris en considération notre histoire collective, celle d'un territoire ancré dans un humanisme, une volonté de progrès, de bien public et d'innovation sociale. Cette histoire est aussi celle de l'horlogerie, puis des microtechniques, qui ont généré un sens de la précision et de l'excellence.

Forts de ces acquis, nous voulons inscrire notre action en référence à cinq valeurs intrinsèquement liées au territoire et porteuses d'avenir : la *solidarité* qui exprime notre volonté de cohésion ; l'*engagement* qui exprime notre volonté de donner au territoire son plein dynamisme en mobilisant toutes ses forces vives ; la *responsabilité* qui traduit notre conscience d'agir pour un développement durable soucieux des générations futures ; la *sincérité* qui exprime la transparence de nos choix, de nos contraintes et la cohérence entre nos discours et nos actions ; l'*ouverture* qui nous appelle à être accueillants aux idées nouvelles et aux personnes extérieures et qui nous invite à travailler davantage sur la base de partenariats, qu'ils soient locaux ou tournés vers des territoires et réseaux extérieurs.

I. Notre vision, notre cap : un territoire à haute qualité de vie

Nous sommes conscients du caractère déterminant de la qualité de vie sur le développement économique. Elle fonde l'attractivité résidentielle et économique du territoire et son dynamisme. Les entreprises vont aller là où les gens ont envie de vivre : la question de l'économie résidentielle et du développement productif sont couplées.

Notre agglomération, capitale régionale, offrira des services de centralité de haut niveau en matière d'accueil, d'éducation, de formation, de culture, de soins... La cohésion et l'innovation sociales seront le gage d'un sentiment de *bien-être social*.

Capitale régionale, urbaine par nature, l'agglomération bisontine offrira néanmoins un cadre de vie particulier marqué par l'imbrication des milieux urbains, naturels et agricoles. Les marques d'identité locale (paysage, vie culturelle locale, excellences...) faciliteront l'ouverture. Chacun pourra aisément vivre, travailler, se cultiver, se divertir, se soigner, étudier, *bouger*... dans le territoire mais aussi dans une géographie beaucoup plus vaste, ouverte sur le monde. Un ensemble d'infrastructures et d'outils, physiques et numériques, faciliteront ces mobilités nécessaires à une très haute qualité de vie.

Ce territoire de haute qualité de vie souhaité à horizon 2030 reposera sur trois qualités majeures :

Un territoire intégré. Prenant appui sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), il sera organisé sur la base d'un projet urbain d'agglomération qui reconnaîtra à chaque espace du Grand Besançon une vocation propre au sein d'un assemblage harmonieux. Les espaces naturels viendront « enrichir » les quartiers bâtis et leurs habitants. Les jardins trouveront leur place en ville comme en périphérie. La rivière constituera un axe majeur du territoire, dans le cœur urbain comme dans toute la vallée... L'intégration sera synonyme de cohésion sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération. Elle se traduira par une faculté d'ouverture vers l'extérieur et de partenariats avec d'autres acteurs, d'autres territoires jusqu'à l'international. Les mobilités physiques et numériques auront un rôle moteur dans cette intégration.

Un territoire intelligent et ingénieux. Le numérique ouvre au Grand Besançon la possibilité d'améliorer son organisation, ses « modes de fonctionnement », ses activités... Au-delà des équipements, certes essentiels, l'ère numérique offre la possibilité de mettre de l'ingéniosité dans les services, dans les activités, dans la gestion des mobilités et de l'énergie, dans les collaborations avec l'extérieur... et d'en faire une caractéristique territoriale. Elle positionne le Grand Besançon comme territoire de vie pour des actifs travaillant à distance et faisant le choix d'une agglomération à taille humaine... Le territoire intelligent ne se limitera pas au levier du numérique : sur fond de qualité de vie, le Grand Besançon devra attirer par son intelligence collective, son inventivité, sa créativité, ses ressorts technologiques, scientifiques, culturels...

Un territoire entreprenant. L'horizon 2030 permettra au Grand Besançon, avec l'impulsion de la stratégie de développement économique Cap 2015, de devenir un territoire qui accompagne les talents, les créateurs, les entrepreneurs... Cet entrepreneuriat donnera toutes leurs chances aux spécialisations économiques issues des microtechniques et des nouvelles dynamiques : culture, tourisme, services de vie... Cette dynamisation économique, ainsi accompagnée, sera nécessaire pour renouveler le potentiel d'emplois qui permet aux ménages de se fixer dans le Grand Besançon.

II. Nos grandes ambitions pour aboutir à ce territoire

Pour répondre à la vision de l'agglomération bisontine telle que nous la concevons pour 2030, ensemble nous identifions des priorités qui devront mobiliser nos moyens, nos politiques publiques et des partenariats. Ces priorités d'aménagement et de développement, définies dans le cadre de la réflexion collective, s'établissent comme suit.

Le territoire d'agglomération, nouveau projet urbain partagé

Face aux phénomènes qui portent atteinte à la cohérence et à l'attractivité de notre espace d'agglomération (étalement urbain, fragilisation du cœur urbain de l'agglomération, risques quant à la qualité urbaine et environnementale...), nous devons, dans les années à venir, mettre en application, dans le prolongement du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les principes d'un aménagement durable de notre territoire : un renforcement des centralités et du cœur urbain de l'agglomération avec une urbanisation orientée en priorité sur ces types d'espaces ; la création d'espaces publics de qualité et le maintien de coupures vertes et récréatives ; l'adaptation des espaces économiques à l'armature urbaine avec une option forte sur la requalification des espaces plutôt qu'à l'artificialisation des sols. Les « espaces identitaires de l'agglomération », plus couramment désignés par le terme « secteurs », auront des vocations définies et spécifiques, permettant d'organiser leur complémentarité. Dans cette logique, le confortement du projet de ville de Besançon autour de son centre-ville élargi, dans toutes ses fonctions, est un enjeu important d'agglomération.

Ce parti pris amènera à opter clairement pour un habitat innovant et diversifié répondant aux différents besoins, tenant compte des attentes des jeunes ménages, mais aussi du phénomène de vieillissement et du handicap. Il amènera à prolonger l'effort de structuration du réseau de transports collectifs autour d'axes majeurs de déplacement, avec des voies dédiées où valorisant les infrastructures ferroviaires. Cette promotion d'une mobilité durable tiendra compte des modes doux de déplacement et de la nécessaire inter-modalité.

Les coopérations, socle de l'épanouissement humain dans notre territoire

De plus en plus de ménages sont en proie à des situations de pauvreté, avec une concentration plus forte dans certains quartiers et dans certaines communes. Nos collectivités devront être garantes de la cohésion et du *vivre ensemble* ; elles auront à s'engager pour assurer à chacun les droits essentiels : école, emploi, logement, services de base, qualité de vie. Le projet social de territoire permettra de coordonner les politiques sociales et urbaines, en mobilisant la citoyenneté et la participation. Une mobilisation convergente des outils participatifs favorisera la pertinence de ce projet social de territoire. La territorialisation de la politique du logement et le levier de l'urbanisme devront contribuer à l'équilibre social et à la mixité. Face au vieillissement et aux problèmes liés à la perte d'autonomie, de nouvelles réponses doivent être inventées afin de retarder puis accompagner l'entrée dans la dépendance. L'agglomération bisontine devra être en pointe dans ce domaine, offrant des parcours de vie adaptés en fonction des situations sociales, familiales et de l'autonomie réelle. L'élaboration d'un schéma gérontologique stimulera cette dynamique. Sur l'autre versant, un projet éducatif devra permettre d'impulser de nouveaux partenariats, facteurs de qualité et de continuité éducative entre les âges et entre l'école et le territoire (social, culturel, associatif, sportif...). Les politiques publiques qui accompagnent les parcours menant du jeune enfant à l'âge adulte et à l'intégration dans la vie active devront faire l'objet d'une volonté forte pour plus d'homogénéité.

La territorialisation de l'offre de services pour répondre aux nouveaux besoins des habitants

Se donner une ambition de haute qualité de vie impose de travailler à l'amélioration des services. Il s'agit d'en préciser le maillage dans le territoire et de hiérarchiser les équipements au sein du territoire et en lien avec des échelles géographiques plus vastes. La territorialisation des services doit se faire en tenant compte de l'armature urbaine et du maillage qu'elle structure. Services de proximité et services à large rayonnement sont à combiner sur le modèle du Conservatoire et des écoles de musique. Des priorités sont à définir pour se donner une progression dans la desserte en services. Pour la santé et la culture, l'impulsion est déjà forte, combinant le local et le régional. De grands équipements, après la Cité des arts et de la culture, pourraient avoir un rôle moteur comme une bibliothèque tournée à la fois vers les habitants et vers les étudiants. L'offre de loisirs, de nature et de sport est elle aussi une priorité pour laquelle la vallée du Doubs, les collines et les forêts de l'agglomération sont des éléments à valoriser. Enfin, l'enjeu du commerce est essentiel : l'effet tramway est une occasion à ne pas manquer pour poursuivre le développement du commerce de centre-ville.

Un territoire à la pointe du numérique

Le Grand Besançon est bien positionné pour traduire ses points forts numériques en organisation territoriale intelligente. La première étape, en accord avec le Schéma de cohérence régional d'aménagement numérique (SCoRAN), consiste à étendre la fibre optique et le très haut débit à une échelle régionale pour faire valoir l'ambition numérique. Le volontarisme doit être tout aussi marqué pour aménager et afficher des espaces d'activité à très haut débit compétitifs et des lieux de travail coopératifs modernisés. Ce maillage doit être organisé d'ici 2020 auprès des habitants eux-mêmes, permettant de développer une large palette de services innovants dans plusieurs domaines : télé-santé, services de vie, gestion de l'énergie, mobilités...

Réinventer les moteurs de développement économique

Une stratégie de développement économique est déjà à l'œuvre dans le Grand Besançon, mais dans un horizon à relativement court terme (2015). Entrepreneuriale, technologique et tertiaire, elle a permis d'impulser une dynamique d'accompagnement des entreprises, d'organisation des acteurs, d'ancrage des talents et de diversification. Pour favoriser un meilleur positionnement sur des marchés en évolution, la stratégie est à amplifier en visant davantage encore de synergies entre économie, enseignement supérieur et formation, recherche, innovation... Conforter les structures d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert technologique est une priorité, à mener en interrégional et en s'appuyant sur nos technopoles Témis qui favorisent les synergies. Au-delà du pilier technologique, le Grand Besançon doit franchir un cap supplémentaire dans la diversification de l'économie locale : commerce et artisanat, tourisme, agriculture et agroalimentaire, emploi public et parapublic, industries culturelles et créatives, économie sociale et solidaire. Cet effort de diversification doit porter aussi sur l'offre en foncier et en immobilier économique qui doit répondre à des besoins multiples des entreprises.

Choisir notre propre modèle de transition énergétique et écologique

Des engagements ont été pris par nos collectivités, à travers l'Agenda 21, le Plan énergie climat territorial ou la convention des maires. Il est clair maintenant que nous devons nous engager davantage dans la sobriété énergétique, la baisse de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables. L'habitat et les équipements figurent au premier plan de cet enjeu, comme les transports et l'urbanisme. Nos objectifs doivent être ambitieux, que ce soit sur nos propres équipements et notre propre patrimoine ou que ce soit sur les incitations vis-à-vis des autres acteurs, des entreprises et des habitants. Nous devons nous saisir du plan régional énergie bâtiment pour viser un effet de masse dans cette mutation.

La production et le recours aux énergies renouvelables doit mobiliser nos capacités d'innovation. Notre territoire devra être exemplaire quant à la maîtrise des nuisances : la démarche initiée pour générer moins de déchets marque une impulsion décisive qui devra se prolonger sur le traitement et la valorisation des déchets. Dans une optique de qualité de vie, les enjeux liés au bruit et à l'aspect visuel devront aussi nous mobiliser, ainsi que la préservation de la biodiversité.

Construire l'espace métropolitain entre Alsace, Rhône-Alpes, Paris et la Suisse

Le Grand Besançon est depuis plusieurs années dans un mouvement d'amélioration des infrastructures le reliant à l'extérieur, tant au niveau ferroviaire que routier. Cet effort sera poursuivi pour couvrir l'ensemble des besoins de mobilité à grande échelle, ce qui invite à développer des partenariats avec d'autres territoires pour mieux négocier la réalisation des grandes infrastructures. Cette ouverture permettra aussi de mieux organiser, sur la base de pôles et de réseaux, comme le pôle métropolitain Centre Franche-Comté en création, mais aussi l'offre de services métropolitains, par exemple dans le domaine de la santé et de la culture. L'enjeu d'attractivité internationale incite par ailleurs à s'ouvrir à une échelle interrégionale, associant notamment Besançon et Dijon, mais ouvrant aussi Besançon vers la Suisse. Enfin, la question de l'enseignement supérieur et de la recherche sera largement traitée dans un cadre territorial associant Franche-Comté et Bourgogne, en s'appuyant notamment sur le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou ses équivalents à l'avenir.

Une agglomération plus forte pour mettre en œuvre nos ambitions partagées pour le territoire

L'intercommunalité devient une évidence dans nos pratiques locales comme dans les évolutions législatives. L'intégration communautaire est appelée à se poursuivre : il s'agit de réfléchir au processus le plus pertinent pour mener nos politiques publiques de la manière la plus cohérente à l'échelle du Grand Besançon. De nouveaux transferts de compétences, de nouveaux services partagés et une direction intégrée des services permettront d'aller vers davantage d'intercommunalités. Un schéma stratégique permettra de définir les compétences respectives de l'intercommunalité et des communes. La territorialisation des politiques publiques à l'échelle du Grand Besançon permettra une organisation et une répartition dans l'espace. Le renforcement de l'ingénierie est à penser conjointement entre l'agglomération et les communes. L'objectif de cohésion à l'échelle du Grand Besançon va nécessiter de se donner de nouveaux principes qui permettront d'adapter le pacte fiscal et financier en fonction de l'évolution des compétences; ceci passe par une réflexion à la fois sur la définition de l'intérêt communautaire et sur les mécanismes de solidarité budgétaire. Enfin, une véritable stratégie de moyens est à définir afin de mesurer la pertinence et la faisabilité des priorités et projets retenus.

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du présent rapport et du document annexé « Grand Besançon 2030, l'agglomération capitale »,
- débat de leur contenu,
- adopte les orientations qui y figurent.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 7

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 JAN. 2013